

HOMELIE DU VINGT SIXIEME DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

Année liturgique « A »

**« Il sera facile de dire à quelqu'un : Tu as la
foi et moi les œuvres ?
Montre-moi donc cette foi sans les œuvres,
et je te ferai voir ma foi à partir des œuvres
» (Jc. 2, 18).**

Ez. 18, 25-28.; Ph. 2, 1-11 ; Mt. 21, 28-32



PREAMBULE

Bien-aimés, peuple de DIEU, bonjour et bon dimanche à tous. Dimanche dernier, les textes liturgiques nous apprenaient que les chemins de DIEU ne sont pas les nôtres, qu'il ne jugeait pas selon les lois et les barèmes des hommes, et que tous les ouvriers recevront le même salaire peu importe le nombre d'heures de travail.

Aujourd'hui, les textes vont plus en profondeur pour discerner le salaire en fonction des actes posés. Pour mieux comprendre les textes liturgiques d'aujourd'hui, prenons deux exemples :

1- Nous sommes réunis pour cette messe par fidélité à notre foi chrétienne et catholique, mais la parole de DIEU nous avertit de ne pas nous prévaloir, car nous ne sommes pas forcément plus meilleurs que les autres qui sont absents.

2- « *Beaucoup de cœurs parlent des pauvres, mais très peu parlent aux pauvres* » disait sainte Mère Thérèse de Calcutta.

I-DIEU A-T-IL UNE CONDUITE ETRANGE A LA NOTRE ?

Frères et sœurs, il nous arrive souvent de rencontrer le mal dans notre vie, pourquoi mettons-nous DIEU en accusation ? C'est nous qui sommes les premiers responsables. Dans la première lecture, en annonçant que DIEU était prêt à pardonner au coupable s'il venait à se repentir, mais par contre, il punirait le juste s'il venait à renier son passé d'honnêteté. Le prophète Ezekiel soulève une divine. Le motif profond de cet étonnement étant : DIEU ne désire pas la mort du pécheur ! Aux yeux du monde, un homme ou un pécheur est définitivement classé ou stigmatisé par son passé. S'il est mauvais, on ne lui laisse aucune chance de refaire une vie normale, s'il est bon, on n'imagine pas qu'il garde la liberté de renier. DIEU croit à notre liberté, croit que nous pouvons nous convertir du mal au bien et du bien au mieux. En ouvrant par son pardon l'avenir de notre liberté, DIEU nous crée libre et nous rend libre dans le monde. Nous aussi comme DIEU notre créateur, nous participons comme le dit le pape François à la création en rendant libres nos frères et sœurs, les animaux et la nature dans laquelle nous vivons. Cette liberté fruit du pardon de DIEU nous emmène à nous poser les questions suivantes : Ne nous arrive-t-il pas de cataloguer les gens d'une manière définitive et péremptoire qui ne nous laisse aucune chance de se ressaisir ? N'est-ce pas la preuve d'une justice étriquée qui ne connaît pas la force, récréative de l'amour de DIEU parmi les hommes ? Ne concevons-nous pas le jugement de DIEU comme un marchandage récompensé sans des mérites, alors qu'il est d'abord offre du salut ?

II-UNE LECON DE VIE CHRETIENNE PAR JESUS DANS L'EVANGILE : CE NE SONT PAS LES PAROLES QUI COMPTENT MAIS LES ACTES

JESUS est clair dans les Evangiles : C'est par les actes que nous affirmons notre foi et non les paroles. Dans le livre de l'Apocalypse de saint Jean, il est écrit : « *oui, dit l'Esprit, ils (les morts) sont réconfortés après toutes leurs peines, car leurs œuvres les ont suivies* » (Ap. 14, 13). Le différend entre JESUS et les chefs des prêtres et les anciens, porte sur l'interprétation de la volonté divine. Pour le CHRIST, le règne de DIEU est arrivé en sa personne depuis la prédication des prophètes. Or, les chefs religieux du peuple qui prétendent obéir à DIEU, n'ont pas obtempéré à l'invitation de Jean-Baptiste à se convertir. Au contraire, les publicains et les prostituées, gens qui n'ont pas cru obéir à DIEU selon les responsables religieux d'Israël, se sont pourtant ravivés et sont convertis. Eux entrèrent dans le Royaume, mais pas vous dit JESUS. Bien plus, JESUS reproche au peuple d'Israël sa tiédeur. Car voyant cette conversion des pécheurs publics, il ne s'est pas aperçu de son erreur et ne s'est pas ravisé. Ce reproche fait au peuple d'Israël ressemble-t-il à celui fait à l'Eglise d'aujourd'hui. Les gens que nous classons comme loin de DIEU ou bien des païens ne sont-ils pas plus près de lui parfois que nous autres chrétiens qui risquons de dire notre foi mais de n'en pas vivre ? Autre chose encore : la conversion et la générosité des nouveaux adultes baptisés réveillent-elles notre tiédeur d'anciens baptisés ? Sommes-nous concernés par les conseils de saint Paul dans la deuxième lecture ? Pour lui les chrétiens de l'Eglise de Philippiques ne s'entendaient plus entre eux, et saint Paul leur rappelle le chemin de la réconciliation : « *Ayez entre vous les dispositions que doivent avoir de vrais disciples du CHRIST* » (Ph. 2,5). Mais de quelles dispositions parle saint Paul dans ce texte ? Il s'agit du KERYGME : L'abaissement de JESUS de condition divine jusqu'à la condition humaine (Ph. 2, 6-11). Le terme KERYGME vient du grec « *KERUGMA* », c'est-à-dire proclamation du crieur public. Il a été utilisé pour désigner l'annonce de la bonne nouvelle proclamée aux incroyants par les premiers chrétiens.

On trouve dans les actes des apôtres (écrits par saint Luc) quatre affirmations essentielles : JESUS a été condamné et mis à mort ; DIEU l'a ressuscité ; Nous en sommes témoins ; C'est en lui que se trouve le salut des hommes. (Ac. 2, 24...).

Puisse le SEIGNEUR en ce dimanche nous donner de manifester notre foi à travers les actes concrets qui nous suivront jusqu'au ciel.

Amen!

Père Jean-Pascal NGALEU